



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9397^e séance

Mercredi 16 août 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Boateng
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ararat Mirzoyan, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Edem Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Wosornu.

M^{me} Wosornu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de leur présenter un exposé aujourd'hui.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) n'est pas actuellement en mesure de vérifier de manière indépendante les informations relatives à la circulation des personnes ou des marchandises sur les voies qui incluent le corridor de Latchine ni celles relatives au bien-être des civils dans les zones où les soldats de la paix russes sont déployés. Nous avons toutefois connaissance que ces questions continuent de faire l'objet de signalements, notamment en ce qui concerne les pénuries de denrées alimentaires et de médicaments et les perturbations de l'approvisionnement en énergie nécessaire au fonctionnement des infrastructures critiques et des services essentiels, tels que les installations de santé et d'approvisionnement en eau. Nous sommes également au courant des informations selon lesquelles certaines

interventions essentielles en matière de soins de santé, y compris des interventions chirurgicales, auraient dû être suspendues.

L'OCHA est en contact régulier avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui reste le seul organisme humanitaire international à avoir accès à la zone. Comme le CICR l'a indiqué dans un communiqué le 25 juillet, il n'a pas été en mesure d'acheminer l'aide humanitaire par le corridor de Latchine à la population civile de la région, ni par aucun autre itinéraire, y compris Aghdam, depuis plusieurs semaines. Bien que les évacuations sanitaires se poursuivent, il n'a pas pu acheminer de matériel médical dans la région depuis le 7 juillet, et ses livraisons de nourriture ont cessé le 14 juin. Il a fait état de pénuries inquiétantes de produits alimentaires essentiels et de fournitures médicales vitales.

Le droit international humanitaire est très clair. Les parties au conflit doivent permettre et faciliter l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire pour tous les civils dans le besoin. Elles doivent veiller à ce que le personnel humanitaire bénéficie de la liberté de circulation nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Ce qui importe, c'est que l'acheminement de cette aide soit le plus rapide possible compte tenu des circonstances. Il est dès lors indispensable que le CICR puisse reprendre l'acheminement de l'aide humanitaire par tous les itinéraires disponibles.

Le CICR met tout en œuvre, mais il ne peut à lui seul que répondre aux besoins les plus urgents. D'autres secours humanitaires impartiaux doivent aussi être autorisés à parvenir aux civils qui en ont besoin, et une solution durable doit être trouvée pour garantir la circulation régulière et en toute sécurité des personnes et des marchandises. À cet égard, je voudrais me référer à la déclaration faite le 2 août par le Secrétaire général (SG/SM/21896), dans laquelle il s'est dit particulièrement préoccupé par les informations indiquant une détérioration de la situation humanitaire sur le terrain et a demandé que des mesures soient prises de toute urgence pour faciliter l'accès à la région. Il incombe aux parties de ne pas entraver ou politiser l'action humanitaire conforme aux principes. Le fait de répondre aux besoins humanitaires n'est pas un acte de légitimation ou de reconnaissance. Cela ne signifie ni que l'on prend parti, ni que l'on cède à l'influence politique. L'OCHA continuera de dialoguer avec les parties au sujet de l'accès humanitaire en vue de satisfaire les besoins de première nécessité des civils dans la région. Les équipes de pays des Nations Unies en Arménie et en Azerbaïdjan maintiennent également

ouvertes des voies de communication avec les autorités de ces pays et sont tout à fait prêtes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre aux besoins humanitaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wosornu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Biang (Gabon) : Je remercie la Directrice Edem Wosornu pour son exposé et salue la présence à cette séance du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, ainsi que des représentants de l'Azerbaïdjan, de la Türkiye et de l'Union européenne.

Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire des populations civiles vivant dans le Karabakh. Selon le dernier rapport du Comité international de la Croix-Rouge, ces dernières sont confrontées à des pénuries de nourriture, de médicaments, de matériel médical, de produits d'hygiène de première nécessité, ainsi que de services essentiels. La situation est particulièrement urgente pour les personnes vulnérables, à savoir les enfants, les malades, les femmes enceintes et les personnes âgées, dont la survie dépend presque exclusivement de l'aide humanitaire. Mon pays réitère que la situation humanitaire doit être abordée en priorité, dans l'urgence et sans aucune politisation. Les parties doivent s'en tenir strictement à leurs obligations souscrites dans le cadre du droit international humanitaire, notamment ne pas entraver l'accès des personnels humanitaires ni la circulation des personnes et des biens. L'accès à la région du Karabakh doit absolument être garanti pour éviter de précariser davantage le quotidien des populations qui y vivent. Il est également primordial que les personnes malades puissent bénéficier de leurs traitements sans rupture de soins et que toutes les évacuations sanitaires, lorsqu'elles sont nécessaires, puissent être réalisées dans des conditions satisfaisantes.

Mon pays reste convaincu que la crise entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie doit être résolue par les voies du dialogue, dans le respect du droit international. À cet effet, les discussions visant un règlement politique doivent se poursuivre en vue de se prémunir des risques de résurgence d'un conflit armé de grande ampleur et, à terme, parvenir à un règlement complet, définitif et irréversible du conflit.

Nous appelons les parties à mettre en œuvre les accords existants et à poursuivre les négociations sur la base du cadre tracé par l'accord tripartite du 10 novembre 2021, ainsi que les déclarations conjointes subséquentes, afin de trouver un accord sur les questions

cruciales en suspens, notamment la signature d'un traité de paix et la délimitation des frontières. En tout état de cause, il paraît urgent de réduire les tensions le long de la frontière et de paver le chemin pour que les prochaines négociations à Bruxelles soient couronnées de succès. Ceci implique de la part des parties de faire preuve de responsabilité en ne recourant ni à la menace militaire, ni à une rhétorique outrancière ni à des discours de haine tendant à agiter les peurs de l'histoire.

Pour terminer, je voudrais appeler toutes les parties à capitaliser sur les résultats positifs de mai et juillet afin d'avancer résolument vers la paix et la normalisation des relations entre les deux pays. Mon pays salue l'ensemble des facilitateurs et encourage les initiatives régionales à même de promouvoir la construction d'une paix durable.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wosornu de son exposé sur la situation dans le corridor de Latchine. Je salue également la présence à cette séance de la délégation arménienne, conduite par son ministre des affaires étrangères, ainsi que de celles de l'Azerbaïdjan, de la Türkiye et de l'Union européenne.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une détérioration de la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh. Les indications selon lesquelles le barrage routier aurait été encore durci en juin, empêchant l'acheminement de l'aide à la population civile, y compris les personnes vulnérables et celles dont l'état de santé est précaire, sont particulièrement inquiétantes.

Le Brésil réaffirme son attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. Les mesures visant à renforcer les contrôles aux frontières doivent toutefois tenir compte des principes fondamentaux du droit humanitaire afin d'éviter de faire souffrir des civils innocents ou de limiter leurs souffrances. Nous tenons à souligner que la persistance de l'impasse actuelle, quelles qu'en soient les causes, menace le bien-être et la vie de milliers de personnes. Nous exhortons les parties à envisager des mécanismes permettant de garantir un accès humanitaire sans entrave au Haut-Karabakh, y compris la possibilité d'emprunter la route Aghdam-Khankendi. Nous estimons qu'il est indispensable de trouver d'urgence une solution à la crise, qui risque de s'aggraver dans les mois à venir, à l'approche de l'hiver.

Le Brésil est conscient que le conflit trouve son origine dans une situation complexe qui perdure depuis des générations. Des milliers de personnes ont perdu la vie. Il nous apparaît essentiel de mettre un terme au cycle de la violence, ce qui implique de renoncer aux discours

agressifs tenus par certains acteurs et de renforcer les mesures de confiance. Le Brésil, où vit une communauté dynamique d'ascendance arménienne, encourage le maintien des voies de dialogue entre les parties et souligne son appui aux dispositions de l'accord de cessez-le-feu. La déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 propose une feuille de route en faveur de la consolidation de la paix. Il sera impératif que les parties honorent les engagements qu'elles ont pris à l'époque et qu'elles demeurent attachées à la recherche d'une solution définitive au conflit. Le Conseil doit suivre de près l'évolution de la situation dans la région et faire montre d'une volonté résolue d'apporter son aide dans toute la mesure possible.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je tiens à remercier la représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour son exposé. Je salue également la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie. Je souhaite insister sur trois points.

Premièrement, les restrictions puis le blocage total, depuis plus de huit mois, de la circulation sur le corridor reliant l'Arménie et le Haut-Karabakh, provoquent aujourd'hui une crise humanitaire. Le blocage persistant du corridor de Latchine par l'Azerbaïdjan continue d'isoler la population du Haut-Karabakh du reste du monde sans qu'aucune raison légitime ne puisse justifier une telle situation, qui va à l'encontre des principes du droit international humanitaire. Cette situation, combinée aux interruptions de fourniture de gaz et d'électricité, au tarissement des ressources en eau, aux difficultés qui ont été rencontrées par la population pour avoir accès à des semences, à la pénurie de carburant qui entrave les travaux agricoles, dégenère aujourd'hui en crise humanitaire : le risque de famine et de pénuries généralisées, y compris de médicaments, est imminent.

La France déplore le blocage du convoi d'aide humanitaire dépêché en juillet par les autorités arméniennes pour tenter de remédier à cette situation dramatique. Les restrictions et les obstacles imposés aux activités du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des acteurs humanitaires, en violation du droit international, ne sont pas acceptables. Face à la gravité de la situation humanitaire, la France appelle au rétablissement, sans condition et sans délai, de la libre circulation des biens, des personnes et des marchandises le long du corridor de Latchine, dans les deux sens, et d'un approvisionnement continu de la population en gaz et en électricité.

Depuis notre dernière séance publique (voir S/PV.9228), la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance, le 22 février. Cette ordonnance a indiqué des

mesures conservatoires, qui ont force obligatoire et qui prescrivent à l'Azerbaïdjan, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de « prendre toutes les mesures dont [il] dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens ». Dans son ordonnance du 6 juillet, constatant « la précarité de la situation entre les Parties », la Cour a confirmé « la nécessité d'une mise en œuvre effective de la mesure indiquée dans son ordonnance du 22 février 2023 ». Tout comme l'a fait le Secrétaire général le 2 août (SG/SM/21896), la France appelle à nouveau l'Azerbaïdjan à se conformer à ses obligations internationales, et notamment à mettre en œuvre les mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice.

Face à la gravité de la situation, la France salue l'action du CICR sur le terrain. Elle renforcera son appui à cette organisation et demande l'accès immédiat, libre et sans entrave des organisations humanitaires et des organismes des Nations Unies aux populations concernées, ainsi que la réouverture du corridor de Latchine. La France reste par ailleurs pleinement engagée pour favoriser une paix durable et juste dans la région. Nous appelons à ce titre à une reprise des négociations vers le règlement de l'ensemble des questions en suspens, y compris celle des droits et garanties pour la population du Haut-Karabakh. Ce règlement ne peut être atteint que par la voie du dialogue, en excluant tout recours à la force ou toute menace du recours à la force. Aux côtés de l'Union européenne, la France continuera de contribuer aux efforts pour favoriser le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Elle apporte son plein soutien et participe aux efforts de médiation qui sont menés par l'Union européenne pour promouvoir un processus de normalisation.

Nous appuierons la recherche de progrès sur l'ensemble des sujets en négociation, notamment le projet de traité de paix, la délimitation de la frontière, les questions humanitaires et l'ouverture des voies de communication. La France se tient à la disposition des parties pour contribuer à ces objectifs, en lien avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé M^{me} Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Nous avons pris note des lettres de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan distribuées au Conseil de sécurité. Les argumentaires des deux parties avancent des explications

différentes. Toutefois, la préservation des moyens de subsistance locaux doit être la priorité absolue. La vie des personnes les plus vulnérables, y compris les malades et les malades chroniques, les personnes handicapées et âgées, les femmes et les enfants, ne doit pas être menacée.

Nous tenons à souligner les préoccupations exprimées par le Secrétaire général face aux informations faisant état d'entraves persistantes à la liberté de circulation le long du corridor de Latchine et de la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain. Le Comité international de la Croix-Rouge éprouve actuellement des difficultés à acheminer l'aide humanitaire à la population civile par ce corridor ou d'autres itinéraires.

Il demande aux décideurs concernés de lui permettre de reprendre ses opérations humanitaires essentielles dans la région. L'accès humanitaire des organisations internationales ne doit pas être entravé. Nous exhortons toutes les parties à autoriser cet accès dès que possible. En outre, le 22 février, la Cour internationale de Justice a indiqué des mesures conservatoires visant à garantir la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens. Nous réaffirmons notre position constante, à savoir que l'état de droit doit être respecté et que chaque nation doit respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire.

Un règlement définitif du conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie est crucial pour la paix et la stabilité dans la région du Caucase. Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit rester saisi de cette question. Le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est important. Nous espérons qu'il permettra de régler les questions relatives à leur différend de manière pacifique et dans le respect du droit international.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance sur la situation dans le Haut-Karabakh. Nous avons écouté attentivement l'exposé de la Directrice des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Edem Wosornu, et nous tenons à inviter l'ONU à renforcer sa collaboration avec les parties pour les aider à trouver une solution durable à ce conflit de longue date qui continue de compromettre la paix dans la région.

Dans un contexte marqué par de nouvelles tensions, des discours de haine et des propos dangereux concernant cette situation, nous saluons la participation à la présente

séance du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie et du représentant de l'Azerbaïdjan. Il nous tarde d'entendre leurs vues, qui, nous l'espérons, aideront le Conseil dans les efforts qu'il fournit pour relever les principaux défis. De plus, nous nous félicitons de la participation à la présente séance du représentant de la Türkiye et du représentant de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il est impératif que les messages émis aujourd'hui incitent les parties à participer réellement à tous les processus régionaux et multilatéraux, afin de régler ce conflit de manière pacifique, sur la base de principes établis et mutuellement acceptables. À cet égard, nous soulignons les efforts antérieurs des acteurs régionaux, notamment le cessez-le-feu annoncé dans la déclaration trilatérale adoptée par les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie le 9 novembre 2020, et nous insistons sur le fait qu'il importe que les parties renouvellent leur engagement en faveur de sa pleine application.

Comme nous l'avons déjà souligné, nous préconisons des efforts de médiation internationale d'envergure, encadrés et soutenus de manière appropriée, pour éteindre le feu de l'animosité intense, de la méfiance mutuelle et du mécontentement entre les parties, et pour faciliter un processus politique efficace propice à la paix. Nous soutenons le rôle de bons offices du Secrétaire général, invitons les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à reprendre leur collaboration et relevons le rôle positif joué par l'Organisation du Traité de sécurité collective. En outre, nous encourageons les parties à participer pleinement aux efforts de médiation et aux pourparlers en cours menés sous les auspices du Conseil de l'Union européenne. Nous pensons que les résultats découlant de ces discussions, notamment la démarcation et la délimitation des frontières, contribueront à réduire les tensions, à faciliter la normalisation des relations et à préparer le terrain pour la négociation d'un futur traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous estimons que les affrontements militaires et la guerre ne servent aucun intérêt, pas même ceux des parties, mais exacerbent plutôt les souffrances des civils, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées et d'autres segments vulnérables de la population.

À cet égard, il est primordial que nous travaillions avec toutes les parties et tous les acteurs concernés pour garantir l'accès sans entrave des acteurs humanitaires à la population de la région, ainsi que l'accès de la population aux biens et aux services. Le corridor de Latchine et d'autres itinéraires acceptables et viables sont essentiels à cet égard et constituent un lien crucial pour garantir le droit

d'accès aux soins de santé et aux services et biens essentiels, ainsi que la liberté de circulation. Nous demandons donc instamment l'application effective des ordonnances de la Cour internationale de Justice, y compris celle rendue le 22 février et réaffirmée le 6 juillet, relatives aux mesures visant à assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens. Nous réaffirmons que les actes susceptibles d'entraîner une catastrophe humanitaire et de mettre inutilement des civils en danger sont contraires à nos valeurs communes et violent les normes internationales, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, nous demandons aux parties de désamorcer immédiatement la situation et de garantir la sécurité, les droits et les libertés de toutes les populations autochtones, ainsi que le droit au retour de toutes les autres personnes déplacées. Enfin, les deux parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en s'abstenant de tout acte susceptible d'alimenter la méfiance, de saper la confiance et de compliquer les efforts visant à trouver un règlement à l'amiable à ce conflit cyclique.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wosornu de son exposé.

Depuis la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question tenue en décembre 2022 (voir S/PV.9228), des faits nouveaux sont survenus, dont certains sont positifs et très encourageants. Nous saluons et appuyons chaleureusement l'intensification du processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. À la suite des négociations sur un traité de paix qui se sont tenues aux États-Unis au début du mois de mai, les dirigeants des deux pays se sont réunis à Bruxelles et dans d'autres capitales européennes. Les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont publiquement réaffirmé leur attachement ferme à la Déclaration d'Alma-Ata de 1991 et à l'intégrité territoriale de leurs pays. Compte tenu de leur passé difficile, la détermination ferme des deux pays à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'autre en tant que voisin, et leur volonté de traiter et de régler leurs différends par des moyens pacifiques, sur la base du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, sont d'une importance capitale.

Nous saluons l'engagement des deux parties en faveur d'un plan de négociation à long terme pour un accord de paix global et, comme l'a déclaré Charles Michel, Président du Conseil européen, il y a seulement un mois, les efforts actuels représentent « l'une des étapes les plus complètes

et les plus dynamiques des négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ». À cet égard, nous nous félicitons des projets de construction d'une liaison ferroviaire, qui doit être entreprise immédiatement. Nous espérons que les parties seront promptes à accepter l'offre de l'Union européenne, qui s'est déclarée prête à contribuer financièrement au projet. Établir une liaison ferroviaire pourrait devenir une solide mesure de confiance et symboliser la coopération dans la promotion d'intérêts communs, jetant ainsi les bases d'une coopération diplomatique et économique plus poussée entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. À notre avis, c'est ce dont les deux pays ont besoin, ce que leurs populations sont en droit d'attendre et ce que la région doit avoir.

Nous sommes bien conscients que le chemin est encore difficile et semé d'embûches, et que quelques problèmes subsistent. Comme indiqué dans divers rapports et comme nous l'a dit M^{me} Wosornu, les parties font encore part de véritables inquiétudes, les tensions persistent près de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et d'importantes questions qui requièrent une attention particulière et constante restent en suspens. Nous suivons de près l'évolution de la situation concernant la route de Latchine. Nous constatons que les positions des deux pays sur cette question diffèrent fortement. Entre janvier et août, les deux parties ont adressé près de 60 lettres au Conseil de sécurité. Alors que chaque partie développe son récit sur la situation, un élément ressort plus que tous les autres : une forte méfiance entre les parties en ce qui concerne les meilleurs moyens de traiter la situation des citoyens azerbaïdjanais d'origine arménienne qui vivent dans le pays, et la nécessité urgente pour elles de se réunir et d'œuvrer sérieusement au règlement de toutes les questions connexes.

Nous réaffirmons notre position fondée sur les principes, selon laquelle les besoins humanitaires ne doivent pas être politisés ni utilisés pour donner une résonance à d'autres griefs. Les besoins humanitaires, où que ce soit, y compris dans la région du Haut-Karabakh, doivent seulement être satisfaits.

Nous sommes absolument convaincus que nous avons une marge de manœuvre suffisante pour discuter ouvertement et sérieusement de toutes les questions liées aux préoccupations humanitaires exprimées et à la libre circulation sur la route de Latchine, y compris en étudiant d'autres possibilités, d'une part, et de toutes les préoccupations légitimes en matière de sécurité, d'autre part. Nous pensons que lorsque des questions humanitaires sont en jeu, tous les efforts doivent être déployés et toutes les options doivent être envisagées, y compris, à cet égard, l'utilisation d'autres routes, telles que celle qui a été proposée entre

Aghdam et Khankendi, dans le même et seul but, à savoir intervenir rapidement et de manière responsable et garantir la livraison de marchandises dans la région. Nous encourageons vivement les deux parties à déployer des efforts pour que les besoins de la population soient satisfaits.

Plus largement, nous pensons que les parties doivent œuvrer avec le même sentiment d'urgence au règlement de toutes les autres questions, à savoir délimiter la frontière, ainsi que la déminer et la démilitariser, dans le cadre d'une coopération de bonne foi, afin de donner le sentiment de sécurité nécessaire et d'éviter les accidents et les incidents qui, compte tenu de l'instabilité de la situation, pourraient rapidement entraîner une montée des tensions et des affrontements. Les parties doivent éviter les spéculations et la surenchère verbale inutiles et, surtout, contribuer à la réalisation de l'objectif principal, qui est de progresser vers la construction d'un avenir de coopération et d'amitié.

Nous savons que l'héritage de 30 années d'un douloureux conflit gelé ne sera pas surmonté du jour au lendemain, mais les nouvelles réalités et la détermination dont les parties ont fait preuve récemment doivent être pleinement exploitées. De la manière la plus amicale et la plus sincère qui soit, nous demandons instamment aux deux parties, plutôt que de se livrer à une confrontation rhétorique et à un jeu des reproches improductif, de se réunir pour œuvrer à l'intensification de la coopération, de nouer davantage de contacts à différents niveaux, de prendre des mesures pour renforcer la confiance et de contribuer au règlement de tous les problèmes. Rien ne doit faire obstacle à une telle approche qui, selon nous, est le seul moyen de donner corps à une réalité nouvelle et positive dans les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. À cet égard, nous préconisons également des pourparlers directs entre les représentants de la communauté arménienne d'Azerbaïdjan et le Gouvernement.

Je voudrais réaffirmer l'importance de suivre la voie de la diplomatie, qui est le meilleur moyen d'aller de l'avant et de surmonter l'héritage amer d'un conflit qui a séparé les peuples de deux pays voisins, avec des conséquences considérables. Il est grand temps d'investir dans des bénéfices partagés.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Directrice Wosornu de son exposé. Je salue également la participation de S. E. M. Ararat Mirzoyan, Ministre arménien des affaires étrangères, et du représentant de l'Azerbaïdjan, à la présente séance.

La Chine prend acte des récentes lettres de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général sur la situation dans le corridor de Latchine. Nous prenons également acte de la récente

déclaration faite par le porte-parole au nom du Secrétaire général (SG/SM/21896).

La Chine suit de près l'évolution de la situation et a toujours défendu l'idée selon laquelle les différends concernant le corridor de Latchine doivent être réglés par le dialogue et la concertation. Nous espérons et voulons croire que les parties concernées régleront comme il se doit toutes les questions, y compris la situation humanitaire, grâce à des efforts diplomatiques.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont des voisins. Il est dans l'intérêt fondamental des deux pays de parvenir à une sécurité commune et à un développement commun grâce à la coopération. Ces dernières années, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie ont successivement publié quatre déclarations conjointes, prévoyant des dispositions concernant, notamment, la cessation des hostilités, la coopération en matière d'économie et de transports et les questions frontalières, respectivement. Récemment, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont noué une série de contacts et de dialogues grâce à la médiation des parties concernées, démontrant la volonté politique des deux pays de régler pacifiquement les questions litigieuses par des moyens diplomatiques et les mesures concrètes qu'ils prennent à cette fin.

Nous encourageons l'Arménie et l'Azerbaïdjan à continuer de faire les compromis nécessaires sur la base des quatre déclarations conjointes et des efforts déployés au cours de la période récente, sous la médiation des parties concernées, y compris la Russie, et à régler comme il se doit les différends qui les opposent, conformément aux principes universellement reconnus du droit international et aux normes régissant les relations internationales. La Chine appuie toutes les initiatives diplomatiques propices à la réalisation de cet objectif et jouera un rôle constructif à cet égard.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice Wosornu de son exposé.

Malte est profondément préoccupée par la situation dans la région du Haut-Karabakh, notamment la situation humanitaire aggravée par le blocus du corridor de Latchine. Il est déplorable que les citoyens de la région continuent d'être privés de biens essentiels tels que les denrées alimentaires, les médicaments et le carburant, ce qui nuit au fonctionnement des établissements médicaux et d'enseignement. Malte demande la levée immédiate et sans condition de ce blocus.

Les conséquences de cette situation sur la population locale et l'accès humanitaire insuffisant à la région sont graves et ne feront qu'empirer au fil du temps s'il n'y a aucune forme de réparation ou de recours. Il faut garantir

un accès humanitaire sans entrave. Nous appelons les autorités azerbaïdjanaises à rétablir le libre accès à la région du Haut-Karabakh et à s'abstenir de toute nouvelle violation de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, du droit international humanitaire et des ordonnances de la Cour internationale de Justice. Nous prenons également acte de la volonté exprimée par les autorités azerbaïdjanaises de fournir des biens par la ville d'Aghdam. Néanmoins, cela ne doit pas être considéré comme une solution de substitution à la réouverture du corridor de Latchine.

Malte appelle à une désescalade immédiate de la situation et souligne l'importance de la réconciliation entre les deux parties afin d'éviter des souffrances et des pertes en vies humaines inutiles. Tout le monde, en particulier les groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, qui doivent être protégés efficacement et dont le bien-être doit être une priorité, doit pouvoir accéder facilement aux produits de base et aux biens essentiels. Les femmes et les filles qui sont déplacées ou qui se trouvent dans des situations apparentées à celle des réfugiés sont souvent confrontées à des formes de discrimination croisée, ont un accès limité à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement et ne sont pas protégées comme il se doit contre la violence fondée sur le genre. Malte est pleinement convaincue que l'accès humanitaire ne doit en aucun cas être politisé, par aucun acteur concerné, et continue d'appuyer et de saluer l'action menée par le Comité international de la Croix-Rouge dans la région, ainsi que par les organisations locales de femmes, qui fournissent des services, un soutien psychosocial et des produits sanitaires et d'hygiène aux victimes de violence domestique.

Malte demeure pleinement attachée à un dialogue constructif entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi qu'à une paix et une stabilité durables dans le Caucase du Sud. Nous encourageons les dirigeants arméniens et azerbaïdjanais à prendre des mesures de confiance pour aplanir les divergences et assurer la sûreté et la sécurité des citoyens de la région. Les Arméniennes, dans toute leur diversité, continuent d'être marginalisées à tous les stades des processus de paix et de reconstruction. Seuls le dialogue inclusif et la diplomatie peuvent garantir un règlement pacifique de la situation et une issue qui soit bénéfique pour la population. Dans ce contexte, Malte préconise des échanges directs entre les deux parties afin de parvenir à un règlement rapide du conflit.

Malte réaffirme son appui à un règlement négocié et global du conflit du Haut-Karabakh et soutient les efforts déployés par le Groupe de Minsk de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe pour atteindre cet objectif. La détermination sans faille de l'Union européenne à faciliter le règlement pacifique des problèmes entre les deux parties est vivement saluée. Il n'y a pas d'autre solution viable que de continuer à travailler ensemble pour surmonter les divergences et garantir la sûreté et la sécurité des citoyens de la région.

Pour terminer, Malte demande une nouvelle fois la levée immédiate du blocus imposé au corridor de Latchine et le rétablissement de la liberté de circulation des personnes et des biens dans la région du Haut-Karabakh, dans les deux sens. Nous continuons à appuyer pleinement les efforts en faveur d'une paix, d'une sécurité et d'une prospérité durables.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse remercie M^{me} Wosornu pour son intervention et exprime sa reconnaissance pour le travail indispensable du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Ararat Mirzoyan, le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, ainsi qu'aux représentants de l'Azerbaïdjan, de la Türkiye et de l'Union européenne.

La Suisse soutient un règlement pacifique des différends entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et salue les efforts déployés à cet égard par les parties et nombre d'acteurs diplomatiques. Nous regrettons le regain de tension depuis plusieurs mois. Dans ce contexte, nous sommes hautement préoccupés par la détérioration croissante de la situation humanitaire suite aux restrictions d'accès par le corridor de Latchine. Femmes, hommes et enfants se retrouvent dans une position de plus en plus difficile et confrontés à une pénurie de médicaments et de produits essentiels à leur survie. Les restrictions d'accès ont un profond impact sur les plus vulnérables, en particulier les enfants, les personnes malades, âgées ou avec un handicap, ainsi que les femmes enceintes. Cette situation est intenable et doit être résolue sans délai.

Il est primordial de rétablir le libre passage des civils et des biens de première nécessité. Nous appelons les parties à respecter les engagements pris, notamment dans la déclaration trilatérale de novembre 2020. La Cour internationale de Justice a demandé que l'Azerbaïdjan prenne toutes les mesures dont il dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine, dans les deux sens. Nous appelons au respect des décisions de la Cour.

De plus, les parties doivent prendre des mesures urgentes pour faciliter l'accès sûr, rapide et sans entrave des acteurs humanitaires aux civils dans le besoin, comme l'exige le droit international humanitaire. Nous nous joignons à l'appel lancé aux parties par le Comité

international de la Croix-Rouge (CICR), le 25 juillet, pour trouver un consensus humanitaire afin de garantir qu'une aide humanitaire impartiale parvienne à ceux qui en dépendent. Le CICR doit pouvoir reprendre ses opérations humanitaires dans la région sans entrave.

Nous reconnaissons les efforts diplomatiques entrepris en vue d'une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La poursuite d'un dialogue constructif et la mise en œuvre des accords sur le terrain, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que sur celle de la protection des droits des minorités, restent fondamentales afin d'instaurer un climat de confiance pour trouver une solution sur le long terme. Nous appelons les parties à prendre des mesures de désescalade et à intensifier leurs efforts pour normaliser leurs relations et parvenir à un traité de paix. La Suisse reste prête à promouvoir ces efforts par ses bons offices, si les deux parties le souhaitent.

En tant que Conseil, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les efforts pour résoudre pacifiquement les différends restants et empêcher qu'une catastrophe humanitaire ne se développe.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de son exposé la Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Edem Wosornu. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie et des représentants de l'Azerbaïdjan, de la Turquie et de l'Union européenne.

L'Équateur prend note des lettres de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sur la situation dans le corridor de Latchine, distribuées au Conseil de sécurité les 11 et 14 août, respectivement. Nous prenons acte avec préoccupation des informations faisant état de problèmes liés à la liberté de circulation dans le corridor de Latchine, qui ont de graves conséquences sur la situation humanitaire et menacent de déstabiliser la région.

Les possibles implications de cette situation pour l'approvisionnement de la population locale en produits de première nécessité, tels que la nourriture et les médicaments, sont très préoccupantes. Nous appelons par conséquent les parties à respecter les accords conclus dans la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, en commençant par le cessez-le-feu négocié par la Russie, et à prendre des mesures urgentes pour faciliter l'accès de l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile.

Nous réaffirmons la position de l'Équateur selon laquelle les parties doivent en toutes circonstances se conformer aux ordonnances et aux décisions de l'organe

judiciaire principal de l'Organisation. Nous rappelons donc les ordonnances de la Cour internationale de Justice dans cette affaire, notamment celles de février et de juillet, relatives aux mesures visant à assurer la libre circulation des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine, dans les deux sens.

Nous exhortons les parties à intensifier les efforts de paix ancrés dans les droits humains et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions et de détériorer la situation humanitaire et la sécurité de la population civile.

L'Équateur espère que les efforts de négociation se poursuivront en vue de trouver une solution durable, qui permette une désescalade des tensions, le respect des accords conclus en 2020 et la liberté et la sécurité de la circulation dans le corridor de Latchine. Nous réaffirmons à cet égard notre appui à la revitalisation et au renforcement des efforts de paix dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que dans tous les cadres, initiatives et outils disponibles pour un règlement pacifique, y compris les efforts de paix de l'Union européenne.

M^{me} Alhefeti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Edem Wosornu de son exposé détaillé. Je salue la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, S. E. M. Ararat Mirzoyan, ainsi que des représentants de l'Azerbaïdjan, de la Turquie et de l'Union européenne.

Les Émirats arabes unis suivent de près l'évolution de la situation le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et ont pris note des lettres adressées la semaine dernière à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Arménie, et au Secrétaire général par l'Azerbaïdjan, concernant l'évolution de la situation dans la région. Nous avons également pris note de la déclaration du Secrétaire général datée du 2 août (SG/SM/21896), et nous nous félicitons de son appel à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont cruellement besoin. Nous reconnaissons par ailleurs le rôle qui incombe à l'ONU dans la fourniture de l'aide humanitaire, tel que prévu dans les résolutions 46/182 et 58/114 de l'Assemblée générale.

Les Émirats arabes unis soulignent qu'il est impératif de fournir des produits de base, tels que de la nourriture, des médicaments et du carburant, de s'assurer qu'ils parviennent aux personnes dans le besoin, et qu'il est en outre nécessaire d'apporter une assistance médicale et de prodiguer des soins en temps opportun. Nous saluons par ailleurs les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge, et nous nous félicitons de la reprise des évacuations médicales.

Nous demeurons préoccupés par les tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et nous invitons une fois de plus toutes les parties à la désescalade et les prions de faire preuve de retenue en évitant toute mesure unilatérale ou discours qui pourrait avoir des conséquences humanitaires désastreuses ou entraver l'instauration d'une paix durable. Nous appelons donc les deux parties à continuer à résoudre leurs différends de manière pacifique, par le dialogue et des moyens diplomatiques, conformément aux principes du droit international, aux normes internationales et à la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis encouragent l'Arménie et l'Azerbaïdjan à continuer de participer dans un esprit constructif et de bonne foi aux efforts de médiation en cours. Nous nous félicitons des pourparlers engagés, notamment ceux qui ont eu lieu récemment à Bruxelles, Moscou et Washington, car ces efforts sont essentiels pour l'établissement d'une paix durable. À cet égard, nous sommes impatients de voir des progrès concrets répondant aux attentes et aux intérêts des deux peuples.

Le moment est venu de faire la paix. Grâce à leur collaboration active avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis continueront à appuyer tous les efforts visant à promouvoir la stabilité, le dialogue et la coexistence pacifique entre ces deux pays.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette importante séance. Nous remercions également la Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Edem Wosornu, des informations qu'elle vient de nous communiquer. Elles donnent un aperçu supplémentaire de la situation humanitaire difficile dans la région du Haut-Karabakh.

Nous saluons la participation du Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, S. E. M. Ararat Mirzoyan, à la présente séance. Nous saluons également la présence des représentants de l'Azerbaïdjan et de la Türkiye, ainsi que de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons pris note du contenu de la lettre de la Mission permanente de la République d'Arménie datée du 11 août 2023 et de la lettre de la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan datée du 14 août 2023, toutes deux adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité. À cet égard, le Mozambique se déclare vivement préoccupé par les difficultés signalées dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes

dans le besoin dans la région du Haut-Karabakh. Nous pensons qu'il incombe au premier chef à tous les États, en vertu du droit international humanitaire, de protéger les civils dans les situations de conflit en garantissant, entre autres, la fourniture de services essentiels, notamment la nourriture et les soins de santé. Nous exhortons donc l'Arménie et l'Azerbaïdjan à veiller à ce que la population vulnérable bénéficie d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire.

Nous appelons également les parties concernées à continuer de respecter les accords conclus jusqu'à présent, y compris la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 signée par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie. Nous invitons surtout les parties à respecter les décisions pertinentes rendues par la Cour internationale de Justice dans cette affaire. Nous sommes fermement convaincus que les questions bilatérales entre les deux pays doivent être réglées par des moyens diplomatiques afin de favoriser la confiance mutuelle et de parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit, dans le plein respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance.

Le Mozambique attache une grande importance au rôle des acteurs régionaux et internationaux qui apportent leur concours actif au processus de paix entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan. À cet égard, nous les encourageons à poursuivre activement leur collaboration afin que les parties reprennent les négociations et évitent les hostilités, dans l'intérêt supérieur de la paix et du bon voisinage entre leurs deux peuples et pays. Nous nous félicitons vivement de la poursuite des bons offices du Secrétaire général. Dans le même ordre d'idées, nous encourageons vivement les efforts de médiation en vue de la paix déployés par le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et par l'Union européenne en faveur de la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wosornu du point utile qu'elle a fait de la situation. Je salue également la participation à la présente séance du Ministre arménien des affaires étrangères, S. E. M. Mirzoyan, et des représentants de l'Azerbaïdjan, de la Türkiye et de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni reste vivement préoccupé par les perturbations persistantes le long du corridor de Latchine, qui menacent l'approvisionnement en médicaments vitaux et la fourniture des soins de santé et d'autres biens et services essentiels, ce qui a des conséquences humanitaires pour la population locale. Il est donc essentiel

que l'ordonnance de la Cour internationale de Justice de février 2023 soit respectée pour assurer une circulation sans entrave le long du corridor de Latchine dans les deux sens. Nous demandons instamment aux parties d'autoriser le Comité international de la Croix-Rouge à accéder par toutes les voies disponibles, y compris via le corridor de Latchine, afin que cette organisation puisse entreprendre ses activités essentielles. Toutes les parties doivent s'abstenir de politiser l'aide humanitaire afin de répondre aux besoins de la population civile.

Nous nous félicitons vivement des négociations en vue d'un accord de paix qui sont en cours entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, sous médiation internationale, et dont le récent cycle s'est déroulé sous les auspices du Président du Conseil européen, M. Michel, le mois dernier. Nous saluons également les efforts déployés par les États-Unis à cet égard, avec la mobilisation de haut niveau du Secrétaire d'État Blinken. Nous exhortons toutes les parties à redoubler d'efforts dans ces pourparlers afin de trouver un règlement durable. Seule la diplomatie, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, permettra aux deux parties de se rapprocher de la paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Wosornu, de son exposé.

Nous sommes préoccupés par la poursuite du blocus du corridor de Latchine. Des mesures sont plus que jamais nécessaires sur le terrain pour désamorcer la situation dans le Haut-Karabakh dès que possible, notamment en levant le blocus du corridor de Latchine et en utilisant d'autres itinéraires humanitaires. Avec le concours des deux parties, la Fédération de Russie met tout en œuvre pour remédier dès que possible à la situation de crise actuelle et pour faciliter la normalisation des relations entre les pays amis que sont l'Azerbaïdjan et l'Arménie en général. Nous faisons tout notre possible, par le biais de canaux politiques et diplomatiques à tous les niveaux et par l'intermédiaire des forces russes de maintien de la paix sur le terrain, pour éviter une catastrophe humanitaire dans la région. Nous continuons de dialoguer activement avec toutes les parties concernées pour la reprise rapide d'une fourniture stable de vivres, de médicaments, d'autres biens essentiels, d'électricité et de gaz au Haut-Karabakh.

La série de déclarations faites par le Président de la Russie, le Président de l'Azerbaïdjan et le Premier Ministre de l'Arménie entre 2020 et 2022 reste la seule feuille de route pour une réconciliation entre Bakou et Erevan. Tout

le potentiel des accords trilatéraux est encore loin d'avoir été exploité. Leurs principaux aspects concernent la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, avec l'aide d'experts russes ; la levée du blocus des liaisons de transport dans le cadre du groupe de travail trilatéral, coprésidé par les Vice-Premiers Ministres de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie ; la facilitation de négociations en vue d'un traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ; et la promotion du dialogue entre les parlementaires et les leaders d'opinion. Des progrès ont été réalisés dans chacun de ces domaines. La Russie est déterminée à continuer d'œuvrer à cette fin.

La réconciliation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sera impensable tant qu'il n'y aura pas de garanties de sécurité claires et fiables et de respect des droits des habitants du Haut-Karabakh, sur la base de principes internationaux universellement reconnus et conformes aux lois de l'Azerbaïdjan. Ce raisonnement repose sur la réaffirmation des récents accords conclus entre les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sur la reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale de l'autre partie, conformément à la Déclaration d'Alma-Ata de 1991. Lors des pourparlers entre les Ministres des affaires étrangères de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à Moscou le 25 juillet, nous avons proposé des compromis réalistes pour atténuer les tensions, que les deux parties ont pris en considération. Cela supposerait l'ouverture parallèle de corridors à travers Aghdam et Latchine pour permettre la circulation des civils et des biens non militaires. Cela créerait les conditions préalables nécessaires au lancement rapide de pourparlers directs entre les représentants autorisés des autorités officielles de Bakou et de la population arménienne du Haut-Karabakh. Il est tout aussi impératif que les parties s'engagent mutuellement à s'abstenir de politiser des questions purement humanitaires. Nous espérons que tous les participants au processus trouveront la volonté politique de surmonter leurs divergences afin de soulager la détresse des dizaines de milliers de personnes vivant dans le Haut-Karabakh et d'établir un dialogue durable dans le cadre du format Bakou-Stepanakert.

Nous sommes prêts à travailler avec tous les acteurs responsables intéressés par la normalisation de la situation dans le Haut-Karabakh et par la réconciliation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en général. Quiconque adhère sincèrement à ce scénario, fondé sur les intérêts fondamentaux des peuples azerbaïdjanais et arménien, doit laisser de côté toutes les considérations géopolitiques et de politique intérieure. Nous appelons également à l'adoption d'une approche responsable pour ce qui est de l'utilisation du Conseil de sécurité comme plateforme dans ce contexte. En tout état de cause, ces problèmes

doivent être résolus entre Bakou et Erevan, et aucun plan ni aucune solution imposés de l'extérieur ne sauraient remplacer le dialogue entre les deux parties. Pour notre part, nous continuerons à encourager cette démarche et à œuvrer pour rapprocher les parties d'une véritable solution de bon voisinage, notamment en utilisant les capacités du contingent russe de maintien de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je tiens tout d'abord à remercier la Directrice Wosornu de sa présence parmi nous cet après-midi.

Les États-Unis sont préoccupés par la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh. Nous sommes profondément troublés par la fermeture du corridor de Latchine, qui prive la population de l'accès aux produits de première nécessité et aggrave la situation humanitaire. L'accès aux vivres, aux médicaments, au lait maternisé et à l'énergie ne doit jamais être pris en otage. Nous exhortons le Gouvernement azerbaïdjanais à rétablir la libre circulation via le corridor afin que les véhicules commerciaux, humanitaires et privés puissent atteindre la population du Haut-Karabakh. Nous appelons également l'attention sur la possibilité de parvenir à un compromis sur des itinéraires supplémentaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire et comprenons que, depuis décembre, le Comité international de la Croix-Rouge a facilité les transferts médicaux de plus de 700 personnes ayant besoin de soins médicaux, grâce à la voie d'accès vitale que le corridor de Latchine offre aux personnes vulnérables sur le plan médical. L'accès et l'aide humanitaires neutres, impartiaux, humains et indépendants, y compris les transferts médicaux, ne doivent pas être entravés, un point c'est tout.

Je tiens à souligner que les parties doivent poursuivre les pourparlers en vue d'un règlement pacifique et durable du conflit et de la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces discussions de paix exigent de toutes les parties qu'elles fassent montre de créativité, de souplesse et d'esprit de compromis. Je veux être claire. La paix dans la région doit inclure des mesures de protection pour garantir les droits et la sécurité des habitants du Haut-Karabakh. Les États-Unis appellent instamment à la retenue et à la cessation immédiate de toutes les activités qui compromettent le processus de paix, et demandent à toutes les parties de respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. La communauté internationale doit poursuivre son action diplomatique pour favoriser le

dialogue et l'instauration d'une paix durable et digne. Les négociations sont indispensables à une paix pérenne, et nous sommes favorables à tout format permettant à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan de poursuivre le dialogue en vue d'un règlement pacifique du conflit. Nous encourageons toutes les parties à entamer des pourparlers directs, y compris entre les responsables de Bakou et les représentants de la population du Haut-Karabakh. Les États-Unis sont déterminés à promouvoir un avenir pacifique, démocratique et prospère pour la région du Caucase du Sud, et nous continuerons de collaborer sur le plan bilatéral et multilatéral avec tous les partenaires afin de contribuer à la construction de cet avenir meilleur.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Mirzoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance urgente pour discuter de la situation humanitaire dans le Haut-Karabakh, qui est le résultat du blocage, depuis huit mois, du corridor de Latchine, la route vitale qui relie le Haut-Karabakh à l'Arménie et au reste du monde. Je suis ici aujourd'hui pour demander l'appui du Conseil afin de maintenir la perspective d'une paix et d'une stabilité justes et globales dans notre région, laquelle a été gravement compromise par l'Azerbaïdjan dans le contexte de la catastrophe humanitaire qui frappe le Haut-Karabakh.

Au cours des deux dernières années, avec l'aide de la communauté internationale, l'Arménie n'a pas ménagé ses efforts pour instaurer la paix et la stabilité dans notre région, et je pense qu'aujourd'hui, il nous est encore possible d'atteindre cet objectif. Cependant, la situation humanitaire actuelle dans le Haut-Karabakh risque fort de compromettre les perspectives de paix dans l'ensemble de la région du Caucase du Sud et au-delà. Aujourd'hui, je voudrais m'étendre sur cette situation, et je demande aux membres du Conseil de porter un jugement fondé non pas sur des justifications qu'ils peuvent considérer comme vraies ou fausses, mais sur des valeurs et des faits.

La Déclaration universelle des droits de l'homme dispose, dans son préambule, que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Quel que soit l'endroit où ils vivent, tous les êtres humains peuvent jouir de leurs droits et de leur dignité, et ils doivent être traités avec le plus grand respect et le plus grand soin possible, même en période de guerre.

La population du Haut-Karabakh en est malheureusement privée et se retrouve dans une situation d'état de siège total. Je voudrais maintenant présenter les événements, les faits et les chiffres qui illustrent les réalités actuelles dans le Haut-Karabakh sous blocus.

Le 9 novembre 2020, les dirigeants de l'Arménie, de la Russie et de l'Azerbaïdjan ont signé une déclaration trilatérale. Conformément à son paragraphe 6,

« [l]e corridor de Latchine (5 kilomètres de large), qui permettra de relier le Haut-Karabakh à l'Arménie [...], restera sous le contrôle du contingent russe de maintien de la paix ».

Le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan a bloqué le corridor de Latchine sous le prétexte fallacieux de préoccupations environnementales. Depuis lors, l'épuisement progressif des stocks limités au sein de la région a entraîné une grave pénurie alimentaire et des fermetures de magasins. Avant le blocus, environ 90 % des denrées alimentaires consommées étaient importées d'Arménie. Chaque jour qui passe, la population du Haut-Karabakh est donc privée de 400 tonnes de produits de première nécessité. La région souffre actuellement d'une grave pénurie de nourriture, notamment d'aliments pour enfants et de produits de base tels que la farine et le sucre, ainsi que de médicaments et de carburant. De plus, en raison du manque de carburant et des attaques de l'Azerbaïdjan visant les travailleurs, la quasi-totalité des travaux agricoles sont à l'arrêt. En conséquence, environ 10 000 hectares de terres jouxtant la ligne de contact demeurent en friche. Le 20 décembre 2022, le Conseil a examiné la question pour la première fois (voir S/PV.9228), et la grande majorité des membres du Conseil a appelé l'Azerbaïdjan à lever le blocus.

À compter de décembre 2022, l'Azerbaïdjan a perturbé, à intervalles réguliers, le seul approvisionnement en gaz naturel du Haut-Karabakh, puis l'a complètement interrompu depuis mars, soit environ 180 jours au total. Cette situation a déjà entraîné un certain nombre de conséquences préjudiciables sur le plan humanitaire, telles que des perturbations dans le fonctionnement des hôpitaux, dans l'enseignement dans les écoles et les jardins d'enfants et dans les activités d'institutions et de services sociaux d'importance vitale, l'impossibilité pour de nombreuses personnes de chauffer leur maison au gaz et pour de nombreux ménages d'avoir accès à l'eau chaude, ainsi qu'une pénurie de carburant pour les véhicules. Depuis le 9 janvier, soit depuis plus de 210 jours, l'Azerbaïdjan perturbe l'approvisionnement en électricité qui passe par l'unique ligne à haute tension entre l'Arménie et le Haut-Karabakh. Les sources locales d'électricité

étant depuis lors limitées, le Haut-Karabakh a dû mettre en place des coupures de courant tournantes avec seulement quelques heures d'approvisionnement en énergie.

Le 22 février, la Cour internationale de Justice a indiqué une mesure conservatoire dans l'affaire en cours concernant l'*Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Arménie c. Azerbaïdjan)*, en vertu de laquelle l'Azerbaïdjan doit :

« prendre toutes les mesures dont il dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens ».

Le 23 avril, en violation de la décision de la Cour et de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, l'Azerbaïdjan a installé un point de contrôle le long du corridor de Latchine. Le 15 juin, l'Azerbaïdjan a franchi une étape supplémentaire en bloquant totalement le corridor de Latchine et en interdisant tout accès au Haut-Karabakh, même l'accès humanitaire, y compris pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui aurait pu fournir des vivres, des médicaments et du carburant, entre autres choses.

Le 6 juillet 2023, la Cour internationale de Justice a réaffirmé la mesure conservatoire qu'elle avait indiquée le 22 février 2023.

Le 25 juillet, le CICR, la seule organisation humanitaire internationale qui opère dans le Haut-Karabakh depuis plus de 30 ans, a déclaré que

« Malgré ses efforts persistants, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est pour l'heure dans l'incapacité d'apporter une assistance humanitaire à la population civile via le corridor de Latchine ou par d'autres itinéraires. »

Le 26 juillet, la République d'Arménie a envoyé un convoi humanitaire qui, à ce jour, reste bloqué à l'entrée du corridor de Latchine, car la partie azerbaïdjanaise lui en refuse l'accès.

Dans la déclaration publiée le 2 août, le Secrétaire général s'est à nouveau déclaré profondément préoccupé par les problèmes liés à la liberté de circulation le long du corridor de Latchine, rappelant les déclarations antérieures sur la nécessité pour les parties de mettre en œuvre les ordonnances de la Cour internationale de Justice, « dont celles du 22 février 2023, confirmées le 6 juillet 2023, sur les mesures visant à assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les

deux sens » (SG/SM/21896). Le Secrétaire général s'est en outre déclaré particulièrement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire sur le terrain et a appelé à « des mesures urgentes pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin » (*ibid.*).

Le 7 août, un groupe d'experts en droits humains des Nations Unies, à savoir le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées se sont dits préoccupés par le blocus imposé par l'Azerbaïdjan au corridor de Latchine et par la grave crise humanitaire qui sévit dans le Haut-Karabakh, qui « a laissé la population face de graves pénuries » et « a mis en péril la vie des habitants, en particulier des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées, des femmes enceintes et des malades ».

En résumé, en raison du blocus, il n'y a plus d'activité économique dans le Haut-Karabakh. Des milliers de personnes se retrouvent au chômage, car il n'est pas possible de payer leurs salaires. Même les personnes qui ont de l'argent ne peuvent rien acheter, car les rayons des magasins sont vides. Les femmes, les enfants et les personnes âgées font de longues files d'attente pour pouvoir acheter du pain, des fruits et des légumes. Ils doivent parfois parcourir des dizaines de kilomètres à pied pour se rendre dans des magasins et des pharmacies vides. Les autorités du Haut-Karabakh ont dû émettre des tickets de rationnement pour certains produits alimentaires, notamment le riz, la bouillie et le sucre. La menace de la faim est réelle.

Voici d'autres statistiques : 120 000 personnes qui vivent dans le Haut-Karabakh sont privées de la possibilité d'exercer leurs droits humains fondamentaux ; 20 000 personnes âgées ne peuvent même pas se déplacer en raison de l'absence de transports publics ; 30 000 enfants vivant dans le Haut-Karabakh souffrent de malnutrition et de l'absence de denrées alimentaires ; 270 enfants ne peuvent pas rentrer chez eux pour retrouver leur famille dans le Haut-Karabakh ; 2 000 femmes enceintes résidant dans le Haut-Karabakh n'ont pas accès aux soins de santé, même les plus élémentaires ; 9 000 personnes handicapées sont privées de soins médicaux appropriés ; 4 700 personnes souffrant de diabète et 8 450 personnes souffrant de maladies cardiovasculaires manquent de médicaments essentiels.

Tous ces faits ont doublé le taux de mortalité dans le Haut-Karabakh au cours des huit derniers mois. En outre, l'absence de médicaments, de désinfectants et d'autres produits d'hygiène favorise les risques d'épidémies.

Pendant toute la durée du blocus, 710 malades et leurs accompagnateurs ont été évacués par le CICR. Ils ont dû subir une procédure humiliante pour prouver leur état de santé afin d'obtenir la permission d'être évacués. L'un d'entre eux est un homme dont on connaît les nom et prénom, Vagif Khachatryan. Il a été enlevé à un point de passage pendant son évacuation par le CICR vers l'Arménie pour y subir une opération du cœur. Il a été enlevé alors qu'il bénéficiait d'une protection humanitaire internationale. Ce n'est certainement pas la seule fois que l'Azerbaïdjan a intentionnellement entravé les activités du CICR. Un autre homme, dont on connaît aussi les nom et prénom, Karo Hovhannisyan, est décédé hier. Selon le rapport d'autopsie, il est mort de faim et de malnutrition prolongée. Deux enfants, Leo, âgé de 3 ans, et Gita, âgée de 6 ans, sont morts à Martakert après que leur mère a dû les laisser seuls pour se rendre à pied dans la ville voisine dans l'espoir de leur trouver à manger.

Ces derniers mois, de nombreux membres du Conseil ont tenté d'aborder la question de l'ouverture du corridor de Latchine. Cependant, malgré tous leurs appels, les engagements pris dans la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 et les décisions juridiquement contraignantes de la CIJ, la situation ne s'est pas améliorée sur le terrain. Au contraire, l'Azerbaïdjan a progressivement, mais régulièrement, intensifié le blocus au point d'assiéger complètement le Haut-Karabakh. L'Arménie a fait part de ses préoccupations concernant l'aggravation de la crise humanitaire résultant de la fermeture du corridor de Latchine au cours de toutes les négociations avec l'Azerbaïdjan, qui ont fait l'objet d'une médiation et qui ont été facilitées séparément par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et la Russie, mais en vain.

L'Azerbaïdjan est loin d'avoir participé de bonne foi à toutes ces négociations. Depuis les premières discussions menées sur cette question au Conseil de sécurité, l'Azerbaïdjan a nié toute responsabilité pour ses actions et a même affirmé qu'il ne contrôlait pas le corridor de Latchine. Ces huit derniers mois, l'Azerbaïdjan a avancé des prétextes pour justifier ses actions. Il a d'abord blâmé les soi-disant éco-activistes préoccupés par l'environnement, puis il a lancé des allégations sans fondement concernant le transport d'armes à travers le corridor de Latchine, et évoqué des actes de provocation militaires, etc.

L'on convient que le corridor de Latchine est un trait-d'union entre l'Arménie et le Haut-Karabakh, et il n'en existe pas d'autre. Le corridor de Latchine doit être ouvert et, en ce qui concerne les autres voies de communication possibles, la question doit être abordée dans le cadre d'un mécanisme international par le biais du dialogue Bakou-Stepanakert.

Je suis donc ici aujourd'hui pour solliciter l'appui du Conseil dans le traitement des questions d'ordre humanitaire. Nous attendons du Conseil qu'il condamne le fait d'affamer les civils comme méthode de guerre, qui est interdit par le droit international humanitaire ; qu'il condamne le refus illégal de l'accès humanitaire et la privation de la population civile du Haut-Karabakh de biens indispensables à sa survie, notamment l'entrave délibérée de l'acheminement des secours destinés à lutter contre l'insécurité alimentaire engendrée par ce conflit ; et qu'il exige le plein respect des obligations qui découlent du droit international humanitaire, y compris celles liées à la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, et des infrastructures civiles critiques. De plus, nous attendons du Conseil qu'il demande le rétablissement immédiat de la liberté et de la sécurité de la circulation des personnes, des véhicules et des marchandises dans le corridor de Latchine, conformément aux accords conclus précédemment, qu'il veille à ce que les parties coopèrent pleinement et de bonne foi avec le CICR et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée en toute sécurité et sans entrave, et qu'il envoie une mission interinstitutions indépendante chargée d'évaluer les besoins dans le Haut-Karabakh et de fournir une assistance humanitaire à la population touchée.

Il est clair que ces questions humanitaires doivent être réglées grâce à une intervention forte de la communauté internationale, avant que les conséquences négatives ne donnent lieu à un nettoyage ethnique de la population du Haut-Karabakh. Selon les représentants élus du Haut-Karabakh :

« Il s'agit d'un crime délibérément organisé, motivé par des intentions génocidaires évidentes. Les autorités azerbaïdjanaises ont délibérément mis en place le blocus du corridor de Latchine, sachant pertinemment qu'il soumettrait l'ensemble de la population du Haut-Karabakh à une disparition progressive, mais elles ont choisi de persister dans cette voie. »

Parallèlement, dans un rapport d'expert, M. Luis Moreno Ocampo, ancien Procureur de la Cour pénale internationale, indique qu'un génocide est déjà en cours dans le Haut-Karabakh. Selon M. Ocampo :

« Le blocus du corridor de Latchine par les forces de sécurité azerbaïdjanaises, qui entravent l'accès aux denrées alimentaires, aux fournitures médicales et à d'autres biens essentiels, doit être considéré comme un génocide au sens de l'article II c) de la Convention pour la prévention et la répression

du crime de génocide : " Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ". La famine est l'arme invisible du génocide. Sans un changement immédiat et radical, ce groupe d'Arméniens sera détruit dans quelques semaines ».

La prévention d'une telle catastrophe est un devoir fondamental de l'ONU et du Conseil. Je crois que cet organe, malgré ses divergences géopolitiques, a la capacité d'agir pour prévenir le génocide et non de le commémorer, lorsqu'il pourrait être trop tard.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit au tout début de mon intervention. L'un des principes les plus importants de l'ONU est de ne laisser personne de côté. Edwin, 4 ans, Anastasia, 6 ans, Maria, 7 ans, David, 5 ans, Tatev, 5 ans, Samvel, 8 ans, et beaucoup d'autres ont encore l'espoir de ne pas être laissés de côté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Compte tenu de la déclaration que je viens d'entendre, je commencerai par rejeter catégoriquement toutes les allégations fantaisistes et sans fondement concernant les blocus et les crises humanitaires propagées par l'Arménie contre mon pays. Ce que l'Arménie tente de présenter comme une question humanitaire est en fait une campagne politique provocatrice et irresponsable visant à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays. C'est l'Arménie qui, pendant près de 30 ans, a méprisé de manière flagrante les quatre résolutions sur la question et la série de déclarations de la présidence du Conseil de sécurité exigeant très clairement que l'Arménie retire totalement, immédiatement et sans condition ses forces d'occupation du territoire de l'Azerbaïdjan. Dans ce contexte, les agissements de l'Arménie ne sont rien d'autre que l'incarnation d'une hypocrisie politique délibérée, et son appel au Conseil de sécurité s'inscrit dans le cadre de la campagne qu'elle mène depuis des mois pour manipuler et tromper la communauté internationale.

Si l'Arménie voulait sincèrement apporter son aide, elle l'aurait fait immédiatement. Elle aurait effectivement pu le faire tout récemment, il y a quelques jours seulement, grâce à la mobilisation active des acteurs internationaux, y compris de certains membres du Conseil de sécurité. Si cela ne s'est pas concrétisé, c'est uniquement en raison du refus de l'Arménie elle-même. Après une série de consultations et de navettes diplomatiques intensives, des accords ont finalement été conclus sur l'acheminement

de marchandises humanitaires dans la région du Garabagh par différents itinéraires, ainsi que sur l'organisation d'une réunion entre un représentant spécial du Gouvernement et des représentants des résidents arméniens locaux.

Dans le premier cas, les blocs de béton et toutes les autres barrières physiques installés par la partie arménienne sur la route reliant Aghdam à Khankendi auraient dû être enlevés afin de permettre au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'acheminer des marchandises humanitaires vers les résidents locaux. Cette décision aurait dû être suivie d'une intensification de l'utilisation de la route de Latchine par le CICR dans les 24 heures. Toutes les parties concernées, y compris le contingent russe de maintien de la paix et le CICR, étaient prêtes à commencer à mettre en œuvre l'accord pratiquement dans l'heure qui suivait. Malheureusement, au cours de l'exposé de la représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous avons entendu de nombreuses références au CICR, et je voudrais donc que le CICR nous fournisse également ces informations particulières et qu'elles soient également prouvées par d'autres communications.

Dans le second cas, il a été convenu d'organiser une réunion entre des représentants des autorités centrales et des résidents arméniens locaux dans la ville voisine de Yevlakh. Hélas, le 5 août dernier, l'Arménie, par l'intermédiaire de son régime illégalement installé, est revenue sur les deux accords au tout dernier moment en introduisant des conditions préalables illégitimes et motivées politiquement, ainsi qu'en évoquant divers prétextes. Il ne fait aucun doute qu'en dépit des échanges intenses de l'Azerbaïdjan avec la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Union européenne et le CICR pour trouver une issue à cette situation, l'Arménie fait délibérément obstacle aux efforts diplomatiques. Il n'y a qu'une seule explication à cela, à savoir que l'Arménie ne veut pas faire partie de la solution. Elle préfère attiser artificiellement les tensions dans la région afin de continuer à manipuler et à induire en erreur la communauté internationale.

La rupture de l'accord sur l'acheminement de marchandises humanitaires par le CICR le 5 août dernier n'est pas seulement une manœuvre d'obstruction. En fait, il s'agit de la poursuite de la politisation par l'Arménie de la présence et des activités de cette organisation humanitaire et de sa tentative irréfléchie d'exploiter les questions humanitaires à des fins politiques en remettant en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et en empêchant la réintégration des résidents locaux d'ascendance arménienne. Les faits parlent d'eux-mêmes. Dès la fin de la guerre en 2020, l'Azerbaïdjan a mis ses moyens logistiques et ses infrastructures à la disposition

du CICR pour la livraison de marchandises vers la région azerbaïdjanaise du Garabagh. En 2021, ces marchandises ont été transportées vers l'antenne du CICR dans la ville de Barda pour être acheminées vers la région. La partie arménienne les a rejetées et a empêché le CICR de fournir une assistance humanitaire.

Immédiatement après le début des manifestations de militants écologistes sur une partie de l'itinéraire Latchine-Khankendi, l'Azerbaïdjan a demandé au CICR de lui présenter la liste des biens dont les résidents locaux avaient besoin et s'est déclaré prêt à fournir tout le soutien logistique et aux infrastructures nécessaire à leur livraison. Le CICR a répondu que la partie arménienne ne voulait pas que les fournitures passent par l'Azerbaïdjan. L'Arménie, et c'est inédit, s'est servie abusivement du CICR pour introduire en contrebande dans la région du Garabagh des technologies à double usage et d'autres articles tels que des puces électroniques. Le CICR a dû le reconnaître, ce qui a porté un sérieux coup à son mandat humanitaire et à sa réputation. L'Arménie a refusé d'accepter le déploiement à Khankendi du personnel médical international du CICR basé à Bakou, que le CICR avait lui-même proposé afin de faciliter les évacuations médicales et de contribuer au règlement des problèmes médicaux sur le terrain, et qui était appuyé par mon pays. L'utilisation abusive du CICR par l'Arménie à des fins politiques montre également très clairement que les appels à une présence internationale accrue, y compris des organisations affiliées à l'ONU, n'ont rien à voir avec des préoccupations humanitaires. L'objectif est plutôt d'obtenir davantage d'outils de manipulation.

Il est internationalement reconnu que la région azerbaïdjanaise du Garabagh fait partie de notre territoire national, et les personnes d'ascendance arménienne qui y vivent sont considérées comme des résidents de mon pays, la République d'Azerbaïdjan. Le Gouvernement azerbaïdjanais est fermement déterminé à garantir à ces habitants un accès en toute sécurité aux biens dont ils ont besoin et à leur permettre de vivre dans de bonnes conditions. Ces objectifs sont pleinement conformes aux principes du droit international et du droit international humanitaire, ce qui démontre l'attachement inébranlable de l'Azerbaïdjan au respect de ces normes.

Ce que l'on appelle le corridor de Latchine est une route située sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan et qui ne jouit d'aucun statut d'extraterritorialité. Elle est principalement destinée à la circulation des personnes, des véhicules et des marchandises, au titre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Conformément aux engagements pris dans le cadre de cette déclaration, mon pays a autorisé la circulation sur cette route, qui est demeurée intacte depuis que l'Azerbaïdjan a établi le

point de contrôle à sa frontière avec l'Arménie. Ce poste de contrôle frontalier a été mis en place dans le cadre de l'exercice du droit inaliénable de l'Azerbaïdjan de protéger sa souveraineté et sa sécurité ainsi que pour empêcher l'Arménie d'utiliser systématiquement cette route, de manière abusive et flagrante, à des fins illégales, qu'elles soient militaires ou autres.

Je tiens à la répéter : le poste de contrôle frontalier a été établi pour empêcher l'Arménie d'utiliser systématiquement cette route, de manière abusive et flagrante, à des fins illégales, qu'elles soient militaires ou autres. Parmi ces activités illicites, on peut citer la rotation de ses quelque 10 000 militaires stationnés illégalement sur le territoire de l'Azerbaïdjan, le transfert d'armes, de munitions et de mines terrestres, la présence de ressortissants et de terroristes étrangers sur le territoire azerbaïdjanais, ainsi que l'extraction et le transfert illicites de ressources naturelles à partir de ce territoire. S'agit-il d'aide humanitaire ?

La décision unanime de la Cour internationale de Justice, le 6 juillet dernier, de rejeter la demande arménienne d'une mesure interne pour supprimer le poste de contrôle, réfute définitivement les allégations de l'Arménie selon lesquelles le point de contrôle de Latchine est illégal. La mise en place de ce poste frontalier n'a pas entravé la circulation des civils le long de la route de Latchine. En fait, une augmentation notable de ces mouvements a été constatée jusqu'au 15 juin de cette année. À cette date, une nouvelle provocation injustifiée de l'Arménie a eu lieu quand ses forces armées ont attaqué les gardes-frontières azerbaïdjanais et les forces russes de maintien de la paix qui les accompagnaient. Un garde-frontière azerbaïdjanais a été grièvement blessé dans cette attaque, qui fait par ailleurs peser une menace directe sur le personnel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les civils qui passent par ce poste de contrôle.

Si l'Arménie se préoccupait réellement des habitants de la région du Garabagh, elle ne se serait jamais opposée à l'utilisation de la route Aghdam-Khankendi pour l'acheminement de marchandises dans la région. Cette route est reliée à l'une des principales voies de transport de l'Azerbaïdjan, connue sous le nom de Route de la soie ou d'autoroute azerbaïdjanaise M2, qui permet un accès fiable aux marchés internationaux. Comparée à la route Latchine-Khankendi, longue de 59 kilomètres et qui traverse un terrain montagneux et sinueux, la route reliant Aghdam à Khankendi ne fait que 18 kilomètres. Aujourd'hui, lors de leur visite à Aghdam, les représentants du corps diplomatique accrédité auprès de l'Azerbaïdjan, notamment ceux du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et d'autres organismes

des Nations Unies, ont également eu l'occasion de voir que la route était praticable et disponible pour le transport de marchandises. À cet égard, je renvoie les membres du Conseil à la carte qui leur a été distribuée et qui montre clairement les centres logistiques présents sur le territoire azerbaïdjanais, en particulier les aéroports internationaux, qui peuvent être utilisés pour obtenir toute l'assistance nécessaire et l'acheminer aux populations dans le besoin.

Les allégations de génocide sont tout aussi infondées. À ce stade, la campagne de manipulation et de tromperie menée par l'Arménie repose sur la prétendue opinion de M. Luis Moreno Ocampo, qui se présente comme un expert indépendant. Les failles dans les affirmations de M. Ocampo ont été relevées de manière détaillée par un éminent expert en droit international, M. Rodney Dixon, qui souligne dans son rapport préliminaire que l'opinion de M. Ocampo n'est pas étayée, qu'elle est incomplète et comporte de nombreuses inexactitudes. L'affirmation selon laquelle un génocide est actuellement en train d'être perpétré est par conséquent sans fondement. Plus précisément, M. Dixon estime que l'opinion de M. Ocampo se montre manifestement sélective en ce qui concerne les faits, en omettant notamment le rejet par l'Arménie de la proposition azerbaïdjanaise d'autres itinéraires pour assurer l'approvisionnement des résidents arméniens locaux.

Ces manipulations, sous des prétextes humanitaires, ne sont pas étrangères aux activités militaires illégales et provocatrices, de plus en plus nombreuses. Ces dernières semaines, les forces armées arméniennes stationnées illégalement sur le territoire azerbaïdjanais, en violation flagrante du droit international et de l'engagement pris au titre du paragraphe 4 de la déclaration trilatérale signée par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie et de l'Arménie, ont intensifié les travaux de génie militaire et d'autres activités de renforcement du dispositif militaire.

L'utilisation d'équipements radioélectroniques de guerre, déployés illégalement sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan, est particulièrement préoccupante. Ces dernières semaines, les avions civils des compagnies aériennes azerbaïdjanaises, mais aussi des avions civils étrangers, ont subi des interférences radioélectroniques, ce qui représente un risque sérieux pour leur sécurité. Aujourd'hui, un groupe de reconnaissance des forces armées arméniennes a effectué une tentative d'infiltration du territoire azerbaïdjanais pour mener des opérations de diversion dans le district de Kalbajar, sans succès, et un membre de ce groupe, Voskanyan Gagik Ashotovich, né en 1983 et armé d'une mitrailleuse et muni de munitions, a été arrêté.

L'Arménie doit se garder de toute provocation, cesser toute action portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays, s'abstenir de s'immiscer dans nos affaires intérieures et participer de bonne foi à des négociations d'après-conflit en vue de normaliser nos relations. Il est primordial de ne pas laisser passer l'occasion historique d'instaurer une paix durable dans la région. Les déclarations des dirigeants arméniens sur la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, y compris la région du Garabagh, ont suscité un optimisme prudent quant au fait que la paix est effectivement à portée de main. L'Arménie doit maintenant traduire cette déclaration en actes concrets et s'abstenir de remettre en question la souveraineté de l'Azerbaïdjan, notamment en utilisant comme prétexte les besoins humanitaires des habitants d'ascendance arménienne du Garabagh, région de mon pays.

Au cours des derniers mois, les efforts concertés visant à intensifier le processus de normalisation, qui bénéficient du concours actif des partenaires internationaux, ont donné des résultats prometteurs. Ces dialogues diplomatiques ont joué un rôle crucial pour aplanir les divergences et enregistrer des progrès tangibles sur plusieurs articles du futur accord bilatéral destiné à établir une paix durable et des relations interétatiques entre les deux pays. L'Azerbaïdjan mène une politique d'intégration des résidents d'ascendance arménienne de la région du Garabagh en tant que citoyens égaux, en leur garantissant tous les droits et libertés prévus par la Constitution azerbaïdjanaise et tous les mécanismes internationaux pertinents en matière de droits humains dont l'Azerbaïdjan est signataire. Nous sommes fermement attachés à ces deux voies, tout comme nous sommes déterminés à protéger notre souveraineté et notre intégrité territoriale par tous les moyens légitimes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous sommes convaincus que la communauté internationale et, surtout, le Conseil de sécurité appuieront cette approche fondée sur le respect égal et réciproque des intérêts légitimes des deux pays grâce à la reconnaissance mutuelle et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays et de l'inviolabilité de leurs frontières.

J'ai également quelque chose à montrer au Conseil de sécurité. Les médias sociaux regorgent de vidéos et de photos de résidents arméniens à Khankendi qui fêtent des anniversaires, des mariages et toutes sortes d'occasions festives, et nous leur souhaitons le meilleur. Ces photos et vidéos réfutent clairement les allégations de famine et de crise humanitaire. Les gens sont heureux. Ils dansent lors de fêtes de mariage. Il s'agit de célébrations où sont

servis de très bons gâteaux, entre autres. Je suis heureux de partager cette information avec mon voisin de droite. Je demande aux membres du Conseil de la prendre en compte dans leurs travaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous avoir invités à la présente séance.

En tant que pays directement intéressé par la paix et la stabilité régionales et participant activement aux initiatives visant à atteindre cet objectif, la Türkiye est préoccupée par les tentatives de l'Arménie d'exploiter les instances internationales, y compris le Conseil de sécurité, pour formuler des allégations infondées et dictées par des considérations politiques concernant la route de Latchine.

Nous devons envisager cette question dans son contexte.

Avant tout, les préoccupations légitimes de l'Azerbaïdjan doivent être prises en compte et ses droits souverains naturels doivent être respectés.

L'Azerbaïdjan exprime depuis longtemps ses inquiétudes quant à l'utilisation abusive de la route de Latchine pour l'approvisionnement de groupes armés et l'exploitation illégale de mines au Karabakh. Toutefois, ces préoccupations et sensibilités n'ont pas été prises en compte, et l'Azerbaïdjan s'est senti obligé de prendre les mesures qu'il a jugé appropriées sur son propre territoire dans le cadre de ses droits souverains.

Nous savons que l'Azerbaïdjan a pris soin de respecter les considérations humanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures. De fait, les évacuations sanitaires par la route de Latchine sont possibles, et l'Azerbaïdjan a déjà autorisé l'utilisation de la route reliant Aghdam à Khankendi pour l'acheminement de fournitures destinées à répondre aux besoins des résidents arméniens du Karabakh. De plus, l'Azerbaïdjan a démontré sa volonté d'établir un dialogue avec les représentants de la population arménienne locale afin de traiter la question de manière constructive. Malheureusement, les efforts sincères de l'Azerbaïdjan n'ont pas trouvé d'écho.

La Türkiye reste convaincue qu'il existe une occasion historique d'instaurer une paix globale, la stabilité et la coopération dans la région. À cette fin, nous avons exprimé notre attachement à un processus de normalisation complet avec l'Arménie et avons pris des mesures dans ce sens. Nous continuons d'appuyer fermement les pourparlers de paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

Nous sommes fermement convaincus que le dialogue et la bonne volonté sont les seuls moyens de normaliser la situation dans la région. Nous continuerons de participer aux efforts déployés dans ce sens, de les encourager et de les appuyer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gonzato.

M. Gonzato (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de prendre la parole et je remercie également M^{me} Wosornu de son exposé.

L'Union européenne observe avec une grande inquiétude la grave situation humanitaire qui touche la population locale dans l'ancienne région autonome du Haut-Karabakh. La circulation dans le corridor de Latchine est perturbée depuis plus de huit mois, malgré les ordonnances de la Cour internationale de Justice demandant sa réouverture. Depuis le 15 juin, le corridor de Latchine fait l'objet d'un blocus, à l'exception d'évacuations sanitaires occasionnelles. Les fournitures médicales et les produits de première nécessité font cruellement défaut ou sont déjà épuisés, ce qui a des conséquences désastreuses pour la population locale.

L'Union européenne déplore que les activités du Comité international de la Croix-Rouge dans la région aient été fortement perturbées et demande qu'elles puissent reprendre intégralement, y compris les évacuations sanitaires et l'acheminement de fournitures humanitaires. L'accès humanitaire ne doit pas être politisé par quelque acteur que ce soit.

La circulation dans le corridor de Latchine doit être rétablie immédiatement. Sur la base de la déclaration trilatérale de novembre 2020 et de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice de février 2023, il incombe aux autorités azerbaïdjanaises de garantir la sécurité et la liberté de circulation le long du corridor de Latchine, et de veiller à ce que la crise ne s'aggrave pas. Nous avons pris acte de la volonté exprimée par les autorités azerbaïdjanaises de livrer des biens via la ville d'Aghdam. Néanmoins, cela ne doit pas être considéré comme une solution de substitution à la réouverture du corridor de Latchine.

La population sur le terrain a avant tout besoin d'être rassurée sur ses droits et sa sécurité. L'Union européenne renouvelle son appel à un dialogue direct entre Bakou et les Arméniens du Karabakh. Ce dialogue doit

permettre d'instaurer le climat de confiance dont toutes les parties concernées ont tant besoin.

L'Union européenne a également suivi la montée des tensions entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie au cours du mois écoulé le long de la frontière internationale entre les deux pays, où des fusillades sont signalées presque quotidiennement. La Mission de surveillance de l'Union européenne en Arménie effectue des patrouilles du côté arménien de la frontière internationale avec l'Azerbaïdjan afin d'observer la situation et d'en rendre compte. L'objectif de la Mission est de contribuer au règlement du conflit et de renforcer la confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous appelons toutes les parties à éviter de nouveaux incidents et à renouer le dialogue.

L'Union européenne et en particulier le Président du Conseil européen, Charles Michel, se sont fortement mobilisés pour appuyer le processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis la fin de 2021. Lors de la dernière réunion trilatérale organisée par le Président Charles Michel avec le Président azerbaïdjanais, M. Aliyev, et le Premier Ministre arménien, M. Pashinyan, le 15 juillet, les dirigeants des deux pays ont réaffirmé leur ferme attachement au processus de paix. Ils ont notamment confirmé leur plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'autre pays et leur engagement sans équivoque en faveur de la Déclaration d'Alma-Ata de 1991, en tant que cadre politique pour la délimitation de la frontière.

La violence, les discours antagonistes et la diffusion de la désinformation doivent cesser en priorité afin de créer un environnement propice aux pourparlers de paix et de normalisation. Le retour à un dialogue de bonne foi reste plus urgent que jamais. Cela exige de toutes les parties un véritable engagement en faveur d'une issue négociée et d'un avenir fondé sur les intérêts communs et la confiance mutuelle. Malheureusement, la détérioration actuelle de la situation humanitaire des Arméniens du Karabakh nuit au processus de paix. Les questions humanitaires doivent être réglées et des mesures concrètes doivent être prises d'urgence pour instaurer la confiance.

L'Union européenne reste pleinement déterminée à faciliter le dialogue entre les deux parties afin d'assurer une paix durable dans l'intérêt de tous les peuples de la région.

La séance est levée à 16 h 50.